



Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes du centre-ouest

Vie institutionnelle : Désignation des membres des commissions thématiques de la communauté de communes du centre-ouest
Mandature 2026–2032

Séance du 27/06/2026

Délibération n°60

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 24

Absents : 16

Votants : 33

- dont « pour » : 33

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0



Le conseil communautaire de la communauté de communes du centre-ouest (3CO), régulièrement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni le samedi 27 juin 2026 à 08 heures dans la salle des délibérations de la mairie de Ouangani sous la présidence de Monsieur MADI OUSSENI Mohamadi.

Étaient présents :

M. ABDALLAH Antoine, M. ABDOU Lahadji, M. ABDOU Mouayad, M. ALLAOUI Mohamed, Mme BACAR Antufiat Said, Mme BACO MARI Hadidja, M. GODESSA Mouhamadi, M. MADI OUSSENI Mohamadi, Mme MDALLAH Anlamati, Mme MLOI Siti Ladhati, Mme MOHAMEDI Rayssa, M. MROIVILI Saifilahi, Mme NAKIDI Mounafati, Mme OILADI Soionati, M. SOUMAILA Abdallah, Mme TOIBIB Hifadhi, M. IBRAHIM Abdel-Lattuf, Mme ABDALLAH Chaharia, Mme KALIHINI Ankidati, M. ANRIFADJATI Anli, Mme ATTIBOU Zainati, M. BACAR Hamadi, M. MIKIDADI Madihali, Mme MOHAMED Zainaba.

Étaient absents :

M. IBRAHIMA Said Maanrifa, M. ABDALLAH Houssamoudine, Mme ABDOURAHAMANE Céline, M. BOINA M'ZE Salim, Mme YSSOUFFI Hadia, M ALIDINA Assani Chaka, M. MADI Issoufi.

Etaient Absents représentés :

- M. AMBDI Youssouf a donné procuration à Mme KALIHINI Ankidati
- M. CHANRANI Daoudou a donné procuration à M Madi OUSSENI Mohamadi
- M. IBRAHIMA Amdoulhanyou a donné procuration à Mme MLOI Siti Ladhati
- Mme ABDALLAH Rahadati a donné procuration à M MIKIDADI Madihali
- M. ISSILAMOU Hamada a donné procuration à MROIVILI Saifilahi
- Mme Chantal FARSI a donné procuration à M BACAR Hamadi
- Mme MADI-ASSANI Bibi Hadidja a donné procuration à M SOUMAILA Abdallah
- Mme MAHAMOUDOU Laouia a donné procuration à M ANRIFADJATI Anli
- Mme SALIM Anziza a donné procuration à M ABDALLAH Antoine.

Secrétaire de séance : Mme OILADI Soioumati,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-17605 en date du 28 décembre 2015 portant création de la Communauté de Communes du Centre-Ouest et approbation des statuts ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Centre-Ouest adoptés par délibération n° 54 du Conseil communautaire et modifiés en dernier lieu par délibération n° 50 du 23 juillet 2022 ;

Vu la délibération n° 60 du 27 juin 2026 portant création de sept commissions thématiques intercommunales pour la mandature 2026-2032 et, notamment, son article 4 prévoyant que la composition de chaque commission ainsi que la désignation de son président et de son vice-président font l'objet d'une délibération distincte ;

Vu les délibérations n°36 et 38 du 11 avril 2026 portant respectivement élection du Président et des Vice-Présidents ;

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de désigner, parmi ses membres, les conseillers communautaires appelés à siéger au sein de chacune des sept commissions thématiques créées par la délibération n° 60 du 27 juin 2026 susvisée ;

Considérant que ces commissions, instituées sur le fondement de l'article L. 2121-22 du CGCT, revêtent un caractère facultatif et que leur composition n'est, à ce titre, pas soumise à la représentation proportionnelle prévue par l'article L. 2121-21 du même code, laquelle ne s'impose qu'aux désignations expressément prévues par la loi ou les règlements ; qu'il appartient néanmoins au conseil communautaire de veiller, dans la mesure du possible, au respect d'un principe de pluralisme dans la composition desdites commissions ;

Considérant qu'il revient au conseil communautaire de fixer le nombre de membres de chaque commission ainsi que de procéder à l'élection, en son sein, d'un président et d'un vice-président pour chacune d'elles ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 — Nombre de membres par commission

Chaque commission thématique créée par l'article 2 de la délibération n° 60 du 27 juin 2026 est composée de 8 membres titulaires, élus parmi les conseillers communautaires,

Article 2 — Désignation des membres

Sont désignés, ainsi qu'il suit, membres des sept commissions thématiques de la Communauté de Communes du Centre-Ouest pour la mandature 2026-2032 :

Commission n°1 — Aménagement, urbanisme, transports et mobilités	
Fonction	Nom et prénom du conseiller communautaire
Vice-présidente	ABDALLAH Rahadati
Vice-président	ABDALLAH Antoine
Membre 3	BACAR Antufiat Said
Membre 4	ABDOU Mouayad
Membre 5	CHANRANI Daoudou
Membre 6	SOUMAILA Abdallah
Membre 7	ABDALLAH Houssamoudine
Membre 8	KALIHINI Ankidati

Commission n°2 — Développement économique et touristique, attractivité	
Fonction	Nom et prénom du conseiller communautaire
Vice-président	ALLAOUI Mohamed
Vice-président	ABDOU Lahadji
Membre 3	ABDALLAH Chaharia
Membre 4	MADALLAH Anlamati
Membre 5	ALIDINA Assani Chaka
Membre 6	BOINA M'ZE Salim

Commission n°2 — Développement économique et touristique, attractivité

Membre 7	TOIBIB Hifadhi
Membre 8	ABDALLAH Antoine

Commission n°3 — Environnement, déchets, transition écologique

Fonction	Nom et prénom du conseiller communautaire
Vice-présidente	MOHAMED Zainaba
Vice-président	ISSILAMOU Ahamada
Membre 3	GODESSA Mouhamadi
Membre 4	ABDOU Mouayad
Membre 5	IBRAHIMA Ambdoulhanyou
Membre 6	YSSOUFI Hadia
Membre 7	IBRAHIM Abdel-Lattuf
Membre 8	MIKIDADI Madihali

Commission n°4 — Logements, cadre de vie, actions sociales et solidarités

Fonction	Nom et prénom du conseiller communautaire
Vice-présidente	BACAR Antufiat Said
Vice-président	CHANRANI Daoudou
Membre 3	MAHAMOUDOU Laouia
Membre 4	FARSI Chantal
Membre 5	BACO MARI Hadidja
Membre 6	MROIVILI Saifilahi
Membre 7	MADI ASSANI Bibi Hadidja
Membre 8	MLOI Siti Ladhathi

Commission n°5 — Ressources et administration générale, perspectives financières et budgétaire.

Fonction	Nom et prénom du conseiller communautaire
----------	---

Commission n°5 — Ressources et administration générale, perspectives financières et budgétaire.

Vice-président	ABDOU Mouayad
Vice-président	GODESSA Mouhamadi
Membre 3	ABDOURAHAMANE Céline
Membre 4	ATTIBOU Zainati
Membre 5	OILADI Soioumati
Membre 6	NAKIDI Mounafati
Membre 7	IBRAHIMA Said Maanrifa
Membre 8	MADI Issoufi

Commission n°6 — Politique de la ville, équipements culturels, sportifs et scolaires

Fonction	Nom et prénom du conseiller communautaire
Vice-président	BACAR Hamadi
Vice-présidente	BACO MARI Hadidja
Membre 3	MOHAMADI Rayssa
Membre 4	SALIM Anziza
Membre 5	MROIVILI Saifilahi
Membre 6	ABDOU Lahadji
Membre 7	AMBDI Youssouf
Membre 8	ANRIFADJATI Anli

Article 3 — Modalités de désignation

Les membres de chaque commission sont désignés par le conseil communautaire au scrutin public à main levée, sauf demande contraire formulée par un tiers des conseillers présents entraînant le recours au scrutin secret. Le président et le vice-président de chaque commission sont élus en son sein par le conseil communautaire selon les mêmes modalités.

Article 4 — Durée des fonctions

Les membres ainsi désignés exercent leurs fonctions pour la durée du mandat 2026-2032, sauf délibération contraire du conseil communautaire, démission ou perte de la qualité de conseiller communautaire.

Article 5 — Autorisation

Monsieur le Président est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré le 27 juin 2026

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

**Le Président de la 3CO,
M. MADI OUSSENI Mohamadi**

Signé par : Mohamadi MADI OUSSENI

Date : 16/07/2026

Qualité : Président



M. MADI OUSSENI Mohamadi

**Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**

